



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 20 de l'ordre du jour:</i> <i>Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (fin) . . . . .</i>	1
<i>Point 23 de l'ordre du jour:</i> <i>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite). . . . .</i>	8

*Président:* M. Abdul Rahman PAZHAWAK  
(Afghanistan).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (fin)\*

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): La première question dont nous sommes saisis ce matin est l'admission de la Barbade à l'Organisation des Nations Unies. La recommandation du Conseil de sécurité vous a été distribuée [A/6559]. Un projet de résolution [A/L.505] a été déposé à ce sujet pour examen par l'Assemblée générale. Si personne ne demande qu'il soit procédé au vote, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide par acclamation d'admettre la Barbade en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies?

*Il en est ainsi décidé.*

2. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare la Barbade Membre de l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la Barbade est escortée à sa place dans la salle de l'Assemblée générale.*

3. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je suis très heureux, au nom de l'Assemblée générale, d'accueillir la Barbade au sein de l'Organisation des Nations Unies et je tiens à adresser au gouvernement et au peuple de ce pays, en cette heureuse occasion, les félicitations chaleureuses de l'Assemblée ainsi que nos meilleurs vœux pour l'avenir.

4. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni qui désire faire une déclaration.

5. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Mercredi, j'ai eu l'honneur, dans une autre assemblée, de déposer, conjointement avec les repré-

sentants d'autres pays du Commonwealth et avec ceux de l'Argentine et de l'Uruguay, une résolution tendant à ce que la Barbade soit accueillie au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons alors eu l'occasion de mentionner les qualités qui caractérisent les habitants de la Barbade. Ils se distinguent tout particulièrement par l'exemple qu'ils donnent d'une éducation solide, par leur sportivité, qui est connue dans le monde entier, et par leur expérience de longue date du gouvernement représentatif et des principes démocratiques.

6. Il est inutile de revenir aujourd'hui sur ces qualités puisque nous avons le plaisir de voir à la tête de la délégation de la Barbade le distingué Premier Ministre de ce pays, et le peuple de la Barbade n'a d'ailleurs pas besoin d'avocat. Qu'il me soit seulement permis de dire, en cette heureuse occasion, que la Barbade est tout particulièrement qualifiée pour accéder à l'indépendance. Ses habitants ont donné la preuve que les qualités d'un peuple ne se mesurent pas à la superficie d'un territoire et au volume de sa population; ils savent que la justice, la compassion et la liberté ont plus de poids que la richesse, l'étendue et la puissance. Ils ont démontré qu'un gouvernement libre n'est pas un luxe réservé aux grandes nations; c'est souvent, en fait, dans les petits pays que la démocratie est la plus florissante et la Barbade peut s'enorgueillir de l'un des plus anciens parlements élus du monde.

7. Les habitants de la Barbade ont prouvé que la sécurité et la quiétude ne dépendent pas de la puissance des armes. La sécurité de la Barbade repose non sur la force, mais sur l'amitié et c'est un heureux pays qui a tant d'amis et ne se connaît pas d'ennemi. La Barbade a montré tout le bien qui peut sortir d'un effort constructif accompli en commun par des hommes d'origine raciale différente; elle a montré que la discrimination raciale, si extrême et vicieuse qu'elle soit, peut être surmontée et faire place à une compréhension grandissante et à une généreuse tolérance.

8. Ce sont là les titres que la Barbade apporte à l'Organisation. Il ne saurait y en avoir de meilleurs. L'ONU, je n'en doute pas, bénéficiera de la présence des représentants de ce peuple fier, vingt-sixième membre du Commonwealth, qui, par sa vigoureuse indépendance d'esprit et par sa confiance en lui-même, s'est depuis longtemps acquis le droit à l'indépendance nationale.

9. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Occupant actuellement, grâce aux hasards de l'ordre alphabétique, la présidence du groupe des Etats du Commonwealth, j'ai l'honneur de prendre la parole en une occasion qui, source de joie pour nous tous,

\*Reprise des débats de la 1444<sup>e</sup> séance.

l'est tout spécialement pour les délégations des pays des Antilles et des Amériques, qui ont des liens de voisinage avec le nouvel Etat de la Barbade, et pour celles des Etats d'Afrique et des Antilles qui ont des liens ethniques avec son peuple. Ma délégation partage la fierté qu'inspire au Royaume-Uni, comme vient de le dire son représentant, l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un autre Etat ayant accédé à la souveraineté par une procédure constitutionnelle régulière.

10. Lorsque j'ai parlé au Conseil de sécurité de la demande d'admission de la Barbade, j'ai dit que ce ne serait sans doute pas faire preuve d'une imagination historique excessive que de voir, dans l'accession de la Barbade à l'indépendance, l'aboutissement d'un processus qui remonte, à travers l'élaboration, au siècle présent, d'institutions réellement représentatives, à l'adoption, en 1833, par un Parlement britannique éclairé, de la Loi d'émancipation. La grande révolte des esclaves de la Barbade, en 1816, a contribué en grande partie à l'adoption de cette loi. Ainsi, les habitants de la Barbade ont joué un rôle significatif en gagnant la liberté pour d'autres en même temps que pour eux-mêmes.

11. La Barbade est en butte aux mêmes problèmes que bon nombre de nouveaux Etats: accroissement démographique rapide, économie dépendant d'un petit nombre de produits d'exportation extrêmement sensibles aux fluctuations du marché mondial, enfin espoirs grandissants au sein d'une population instruite et capable. Le problème que pose le taux de l'accroissement démographique se complique d'une difficulté qui n'est pas commune à tous les nouveaux Etats — la superficie limitée de l'île. Sans dépendre trop étroitement de l'aide extérieure, le peuple entreprenant et courageux de la Barbade a cependant réussi, au cours des dernières années, à surmonter ces difficultés et à atteindre une cadence impressionnante de développement économique.

12. Je ne voudrais pas que le Premier Ministre ou le peuple de la Barbade pensent que les termes cérémonieux — presque occultes — de la résolution par laquelle ce pays a été admis à l'Organisation prétendent rendre compte de la sincérité chaleureuse avec laquelle nous saluons ici ses représentants. Ce n'est pas sans quelque déférence que nous accueillons parmi nous les représentants d'un pays du Commonwealth dont les traditions parlementaires remontent beaucoup plus loin dans les siècles que les nôtres et nous sommes impatients de collaborer avec eux aux progrès de l'œuvre constructive de l'Organisation.

13. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un très grand plaisir que de souhaiter ici la bienvenue, au nom du Canada, aux représentants de la Barbade. Les relations du Canada avec la Barbade sont marquées au coin de l'amitié réelle, et même de l'affection qui est née des liens étroits existant entre les deux pays depuis de longues années. Les provinces atlantiques du Canada, en particulier, ont, par tradition, de nombreux contacts avec la Barbade et d'autres îles des Antilles, dans le domaine commercial et d'autres domaines. Ces dernières années, le développement des transports aériens a donné à des milliers de Canadiens l'occasion de visiter

la Barbade et de faire directement connaissance avec ses habitants.

14. Maintenant que la Barbade est une nation indépendante, membre comme le Canada du Commonwealth et situé comme lui dans l'hémisphère occidental, nous ne doutons pas de voir se renforcer encore les liens entre nous. Un pas important a été franchi à cet égard lorsque s'est tenue à Ottawa, en juillet dernier, la Conférence Canada-Antilles, au cours de laquelle les Premiers Ministres du Canada et de la Barbade et leurs collègues des autres pays du Commonwealth situés dans les Antilles ont envisagé les moyens d'accroître et d'encourager la coopération pratique dans les domaines d'intérêt commun. Le Canada ne doute pas que la Barbade, qui jouit d'une longue tradition d'institutions parlementaires et d'une grande expérience de l'évolution pacifique vers l'indépendance, pourra apporter, aux délibérations de l'Assemblée et des autres organes de l'ONU, une contribution utile et effective et nous nous réjouissons à l'avance de collaborer ici avec ses représentants.

15. M. LICHTVELD (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: La délégation du Royaume des Pays-Bas tient elle aussi, aujourd'hui, à souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Barbade au sein de la famille des nations libres du monde. Elle tient tout particulièrement à le faire au nom des deux associés du Royaume, proches de la Barbade: le Surinam et les Antilles néerlandaises. Ceux-ci entretiennent depuis des siècles des relations amicales et étroites avec l'île de la Barbade et ils comptent resserrer encore très prochainement leurs liens d'amitié avec elle.

16. Dans toutes les Antilles, les "Badians" sont connus comme un peuple amical, actif et à l'esprit ouvert. Ils ont souvent tenté d'émigrer dans des régions voisines de leur petit territoire mais ils sont en général revenus à leur terre d'origine. A la longue, l'amour de leur pays l'a emporté sur la nécessité de chercher ailleurs leur subsistance. Ces sentiments sont non seulement compréhensibles, mais louables. Dans toutes les Antilles, on trouve une conscience vigoureuse du nationalisme et de la démocratie et la Barbade est l'un des premiers territoires où ce sentiment se soit exprimé pleinement et de manière concrète. La preuve en a été faite lorsque la Barbade a créé son Parlement, l'un des plus anciens de l'hémisphère occidental. Elle l'a été de façon plus décisive encore lorsqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, pendant la guerre civile en Angleterre, la Barbade a tenu tête seule aux forces du Commonwealth avec un remarquable sens de l'indépendance qui a duré jusqu'après la Restauration.

17. Les "Badians" sont à juste titre fiers de leur histoire, de leur régime d'enseignement et de leur esprit sportif. Ils vont maintenant avoir bien des occasions de jouer le jeu sur les terrains de la politique des Nations Unies, pleins de trous dissimulés et d'obstacles sournois. Nous pouvons cependant être certains qu'ils marqueront souvent des points qui leur donneront la victoire.

18. Nous espérons sincèrement que la présence de la Barbade parmi nous encouragera aussi les échanges culturels et économiques si nécessaires dans la région des Antilles, dont les îles et les pays sont largement dispersés. Nous avons besoin de plus de coopé-

ration, de plus d'échanges, de plus d'assistance mutuelle. C'est particulièrement le cas pour les anciennes Indes occidentales où l'on parle quatre langues différentes mais qui ont pourtant beaucoup en commun au point de vue ethnique, historique, économique et, bien certainement, en ce qui concerne leur avenir.

19. Bref, la délégation du Royaume des Pays-Bas a des raisons toutes spéciales de se réjouir de l'accession à l'indépendance de ce pays et de féliciter son peuple et son gouvernement de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons aussi à féliciter le Royaume-Uni qui poursuit sans faillir sa tâche de décolonisation dans ses anciens territoires, sans pour cela les abandonner. Bien au contraire, il continue de les aider à surmonter les obstacles dus à leur état prolongé de dépendance, état qui tire maintenant à sa fin.

20. M. BEN-HORIN (Israël) [traduit de l'anglais]: C'est avec plaisir que la délégation israélienne se joint à celles qui ont salué l'admission de la Barbade à l'Organisation des Nations Unies. Ceux d'entre nous qui ont eu la chance d'approcher la Barbade et son peuple sont conscients des aptitudes remarquables de cette nation, la dernière en date à accéder à l'indépendance. Optimiste et tourné vers l'avenir, plein de bonne volonté à l'égard de tous, intelligent et conscient de ses responsabilités, le peuple de la Barbade a également, ces dernières années, fait preuve d'une attitude constructive dans sa propre région, face à la nécessité d'élargir la coopération entre les pays et les peuples.

21. Qu'il me soit permis, en apportant au Gouvernement et à la délégation de la Barbade les vœux sincères et fraternels d'Israël, d'exprimer la conviction que, dans cette organisation mondiale où la valeur de l'apport d'un pays ne se mesure pas seulement à la superficie de son territoire ou au nombre de ses habitants, un rôle digne de lui s'offre à ce pays.

22. M. MOHALE (Lesotho) [traduit de l'anglais]: Il y a six semaines, mon pays entré à l'Organisation des Nations Unies et, en qualité de 121ème Membre, il devenait le benjamin de cette famille de nations.

23. En des moments comme celui-ci, nous avons la joie de voir se matérialiser certains des changements que nous avons espérés et pour lesquels nous avons travaillé et parfois combattu. L'un de nos vœux les plus chers a toujours été de voir la Barbade représentée à cette assemblée. C'est donc avec très grand plaisir que je félicite les représentants de la Barbade non seulement de l'accession de leur pays à l'indépendance, mais de son admission à l'Organisation des Nations Unies. La Barbade devient aujourd'hui le plus jeune des Membres de la famille des Nations Unies et nous avons donc perdu notre titre.

24. On ne peut s'empêcher de penser que le siège que la Barbade va désormais occuper à l'Organisation l'y attend depuis longtemps. Il n'est donc que trop juste qu'elle l'occupe. Les représentants de la Barbade se trouveront bien des points communs avec les Membres de l'Organisation non seulement dans leur souci d'assurer la paix mondiale, mais aussi à l'égard de certains autres problèmes et responsabilités qui

les ont sans aucun doute accueillis au seuil de l'indépendance.

25. Au nom des Etats indépendants d'Afrique, nous leur adressons une offre d'assistance car, après tout, nous partageons les mêmes objectifs. C'est l'une des fonctions de l'Organisation de nous rapprocher dans la lutte menée pour atteindre des buts communs. En même temps que je leur offre l'assistance des Membres de l'Organisation, je dois dire aussi aux représentants de la Barbade que nous espérons qu'ils contribueront et participeront à la réalisation des grands objectifs que l'ONU s'est fixés.

26. Ma délégation voit une coïncidence dans le fait que la Barbade, comme le Lesotho, se range dans cette catégorie des Etats Membres de l'ONU qu'on a parfois appelés les "mini-Etats". Il est vrai que, si l'on se fonde sur leur taille et leurs richesses, nos deux pays ne peuvent se permettre que des contributions matérielles très limitées à l'ONU. Mais c'est loin d'être toute la question.

27. A cet égard, je voudrais rappeler ce qu'a dit le Premier Ministre de mon pays lorsqu'il a parlé du rôle des petites nations au sein de l'Organisation:

"La valeur des contributions à la cause de la paix et de l'harmonie du monde ne se mesure pas seulement en termes matériels mais aussi, et bien plus encore, en termes de bonne volonté à l'égard de toutes les nations du monde."

C'est là l'essence du rôle qui nous revient ici et je vous souhaite de le remplir avec succès.

28. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) [traduit de l'anglais]: La délégation afghane nous a fait l'honneur de nous charger de parler en son nom. C'est donc au nom de la République-Unie de Tanzanie et de l'Afghanistan que nous adressons nos félicitations au Gouvernement et au peuple de la Barbade à l'occasion de leur accession au rang de nation et de leur admission au sein de la communauté des Etats souverains et indépendants.

29. Cet heureux événement marque l'achèvement de 350 ans de domination et d'exploitation britanniques car, pendant cette longue période d'impérialisme britannique, cette petite île a réussi à survivre malgré les injustices terribles que lui ont imposées les planteurs britanniques absentéistes de canne à sucre et même les marchands britanniques d'esclaves. Si le vaillant peuple de cette petite île, qui descend en grande partie directement des Africains méthodiquement transportés par les Anglais aux Antilles pour y travailler sur les plantations de canne, a finalement réussi à briser les entraves du colonialisme britannique, c'est grâce à la discipline stricte et rigoureuse qui lui est naturelle et qui témoigne des qualités de ses ancêtres. Ce sont en effet les aïeux directs de la présente génération qui se sont révoltés au début du XIXème siècle contre les pratiques oppressives des colonisateurs britanniques et contre les conditions inhumaines du travail dans les plantations.

30. Nous saluons donc aujourd'hui les fiers enfants de la Barbade en les accueillant au sein de la communauté des nations. Le robuste système d'enseignement qui fait leur renommée, leur industrie et leur respect de l'honnêteté et du travail, leur amour

incontestable de la paix — ce sont là des traits qui les qualifient éminemment pour pénétrer dans le sanctuaire de cette institution à la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

31. La devise du nouvel Etat, "Fierté et travail", décrit éloquemment les caractéristiques qui ont toujours distingué son peuple. La Tanzanie et l'Afghanistan se réjouissent de cet événement qui, non seulement, enfonce un nouveau clou dans le cercueil du colonialisme britannique, mais fait aussi entrer dans les rangs des hommes libres un élément important de l'héritage africain.

32. Nous croyons pouvoir accorder une confiance absolue au gouvernement du Premier Ministre, M. Errol Barrow, qui a forgé l'indépendance de son pays, et nous ne craignons pas de prédire que, sous la direction de cet homme d'Etat éclairé, son gouvernement et son peuple atteindront les sommets de réussite auxquels leur industrie les destine.

33. Si j'ajoutais que la Tanzanie et l'Afghanistan sont tous deux membres du Comité des Vingt-Quatre, qui s'occupe avant tout du problème de la décolonisation, je pourrais dire que nous avons d'autant plus de raisons de nous féliciter de l'admission de la Barbade car elle témoigne, en un sens, de la modeste contribution du Comité des Vingt-Quatre en cette matière. Cependant, lorsque, comme aujourd'hui, nous accueillons de nouveaux membres, nous considérons que nous accueillons parmi nous de nouveaux combattants contre le colonialisme qui persiste en Afrique et dans d'autres régions du monde. C'est pour nous l'occasion de mettre en garde les puissances coloniales qui conservent la mentalité de l'autruche et refusent encore l'indépendance à des peuples d'Afrique et d'autres continents.

34. Enfin, je tiens à promettre la coopération des délégations tanzanienne et afghane à la nouvelle délégation de la Barbade et à son peuple. Nous nous efforcerons de collaborer étroitement avec eux pour atteindre les idéaux élevés que se sont fixés les Nations Unies. Par-dessus tout, peut-être, nous espérons que la Barbade, ce nouveau soldat que nous accueillons aujourd'hui dans nos rangs, nous aidera à combattre les derniers vestiges du colonialisme afin que nous puissions prochainement avoir encore l'occasion de souhaiter la bienvenue à de nouveaux Membres de cette organisation.

35. M. DeSOUZA (Jamaïque) [traduit de l'anglais]: C'est pour la délégation jamaïque un grand honneur et un plaisir particulier que de saluer l'admission du nouvel Etat de la Barbade à l'Organisation des Nations Unies.

36. En appuyant la résolution que vient d'adopter l'Assemblée générale, je me suis joint notamment aux autres membres du Commonwealth et, venant de la Jamaïque, île sœur de la Barbade, je suis plein d'admiration pour les qualités remarquables de son peuple et conscient du rôle qu'il a joué dans l'amitié qui règne au sein des Antilles, dans l'esprit sportif international et, surtout, dans l'élévation du niveau de l'enseignement dans les Antilles.

37. Aux cérémonies qui ont marqué l'indépendance, mon gouvernement était représenté par un membre

du cabinet qui apportait à la Barbade les meilleurs vœux du peuple jamaïque et l'a assurée de l'amitié chaleureuse avec laquelle le Gouvernement et le peuple jamaïquains saluaient son indépendance. Ces vœux je les renouvelle aujourd'hui en me félicitant sincèrement de l'admission d'un nouvel Etat indépendant qui, par un processus constitutionnel régulier, a pris place dans les rangs de la communauté des nations.

38. Nous souhaitons particulièrement la bienvenue à la Barbade dans le groupe, sans cesse plus nombreux, des Etats antillais que des liens ethniques rattachent à l'Afrique et qui tirent leur inspiration culturelle de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques.

39. Je tiens, au nom du Gouvernement et du peuple jamaïque, à féliciter sincèrement le Premier Ministre de la Barbade, M. Errol Barrow, du rôle qu'il a joué dans l'évolution pacifique de son pays vers l'indépendance. Je tiens à m'associer aux sentiments que d'autres représentants viennent d'exprimer et à la joie que leur cause l'événement historique que constitue l'accession de la Barbade au statut d'Etat pleinement souverain dans le cadre du Commonwealth.

40. Ma délégation ne doute pas que l'esprit dans lequel la Barbade est parvenue à l'indépendance témoigne de la sagesse avec laquelle ce pays continuera dans l'avenir de faire face aux obstacles qui le défieront et aux obligations qui lui incomberont.

41. L'accession à l'indépendance de cette île magnifique, dont l'économie et la conscience démocratique ne cessent de se renforcer, marque un nouveau pas décisif vers l'abolition du colonialisme dans l'hémisphère occidental. Il y a trois siècles, la Barbade occupait une position de premier plan non seulement dans les Antilles, mais aussi dans l'hémisphère occidental, et c'est un grand plaisir que d'entendre des membres de l'Assemblée l'accueillir avec grande joie et même dans un esprit de solidarité au niveau de l'hémisphère. Ma délégation estime que les habitants de la Barbade, qui se distinguent par leurs qualités d'industrie, d'hospitalité et de charme, peuvent apporter à la communauté internationale une contribution positive.

42. Nous tenons à assurer la délégation de la Barbade de notre désir sincère de coopérer avec elle et nous espérons que la Barbade contribuera à la sécurité et au renforcement de la paix dans notre région, et par conséquent dans le monde entier. Nous souhaitons la bienvenue à la Barbade indépendante qui peut être fière de son héritage et de ses traditions démocratiques et nous formons des vœux sincères pour qu'elle jouisse pleinement de sa liberté, pour qu'elle connaisse la prospérité économique et le bien-être social. La délégation jamaïque s'engage à coopérer avec la délégation de la Barbade de manière étroite, harmonieuse et cordiale en vue de l'accomplissement de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies.

43. Sir John CARTER (Guyane) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a demandé la parole pour s'acquitter de l'agréable devoir de souhaiter la bienvenue au nouvel Etat de la Barbade qui vient d'être admis à l'Organisation des Nations Unies.

44. Les liens d'amitié entre la Barbade et la Guyane remontent très loin dans l'histoire de nos deux pays.



Notre héritage est commun et, bien qu'éloignés de plusieurs centaines de kilomètres, le Gouvernement de la Barbade et celui de la Guyane partagent les mêmes aspirations et sont également déterminés à élever le niveau de vie de leurs peuples pour améliorer les conditions de leur existence.

45. C'est dans cet esprit qu'au début de cette année des représentants de mon gouvernement ont rencontré des représentants du Gouvernement de la Barbade pour signer un accord de libre-échange dans les Antilles qui prévoit la coopération économique des deux pays. Ma délégation tient à ajouter que la signature de cet accord par mon gouvernement n'est que l'un des témoignages de son attachement sans réserve à la cause de l'unité antillaise, de la coopération et de l'intégration régionale à tous les échelons et de la création d'une communauté antillaise vigoureuse et viable.

46. La délégation de la Guyane ne doute pas que la Barbade jouera pleinement son rôle dans les affaires de l'Organisation tout en ajoutant à nos débats le charme et la cordialité qui caractérisent son peuple.

47. En adressant nos souhaits les plus chaleureux de bienvenue au Premier Ministre, M. Errol Barrow, chef de la délégation de la Barbade à la présente session, et aux autres membres de cette délégation, je tiens, au nom du Gouvernement et du peuple de la Guyane, à les assurer qu'ils bénéficieront toujours de notre entière coopération dans nos travaux communs à l'ONU.

48. M. SOLOMON (Trinité-et-Tobago) [traduit de l'anglais]: C'est la seconde fois au cours de cette vingt et unième session de l'Assemblée générale qu'il m'est donné, en tant que chef de la délégation de la Trinité-et-Tobago, d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies un pays rattaché au mien par des liens réellement très étroits. Lorsqu'il y a quelques mois j'ai souhaité la bienvenue à la Guyane, j'ai mentionné les liens historiques, culturels et commerciaux qui unissent nos deux peuples et nos deux nations. Avec la Barbade, ces liens sont tout aussi nombreux et tout aussi forts. En fait, nos deux nations étant des îles très rapprochées dans la mer des Caraïbes et d'une superficie tellement inférieure à celle de beaucoup d'Etats Membres de l'Organisation, il nous semble que nos liens sont d'une nature spéciale et particulièrement intime.

49. Notre histoire et celle de la Barbade se sont déroulées au cours d'une très longue période. Nos peuples ont évolué ensemble, nos institutions se sont élaborées ensemble et c'est donc avec un profond sentiment d'orgueil fraternel que nous voyons aujourd'hui s'accomplir une étape de l'histoire de la Barbade.

50. Nous ne craignons point d'exprimer notre fierté car, dans la mesure où l'on peut mesurer objectivement la valeur des peuples et des nations, nous avons la certitude que nul ne peut contester la valeur de la Barbade.

51. Sa valeur est, pour ainsi dire, en proportion inverse de son étendue; or, elle compte parmi les pays les plus petits. Son histoire est longue et héroïque. Ses institutions et son mode de vie se sont élaborés lentement, et parfois péniblement, au cours

de plusieurs siècles et ils ont des racines profondes dans toute sa population. C'est à cela qu'elle doit sa stabilité politique, sociale et économique. Ses habitants sont très instruits et naturellement très doués. En tant que voisins, nos relations avec elle ont été très enrichissantes, en tant que collègues à l'ONU, nous savons qu'elles s'enrichiront encore en se renforçant.

52. Je prends aujourd'hui la parole non seulement au nom de la Trinité-et-Tobago, mais aussi au nom de l'Amérique centrale et des autres Etats de l'Amérique latine, qui comprennent déjà trois pays des Antilles: la Jamaïque, la Trinité-et-Tobago et la Guyane. Eux aussi sont immensément heureux et fiers d'accueillir la Barbade à l'ONU et attendent avec impatience, et presque avec anxiété, le jour, pas trop lointain nous l'espérons, où la Barbade deviendra un membre de plein droit de cette association si amicale que constituent les Etats d'Amérique latine.

53. C'est avec plaisir que nous ajoutons notre voix à ceux qui m'ont précédé en souhaitant la bienvenue à la Barbade.

54. M. NABRIT (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les Etats-Unis sont particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à la Barbade qui devient la vingt-sixième nation indépendante de l'hémisphère occidental Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette nouvelle nation a des traditions de représentation parlementaire qui remontent à plus de 300 ans et elle est pleinement autonome en ce qui concerne ses affaires intérieures depuis maintenant cinq ans.

55. Bien que peu étendue, la Barbade s'appuie fortement sur ces éléments si importants pour la véritable indépendance d'un Etat: un gouvernement démocratique libre, une économie vigoureuse et une politique sociale progressiste. Ces éléments et ces qualités lui seront utiles dans le rôle nouveau et plus vaste qu'elle se prépare à jouer en entrant à l'Organisation des Nations Unies.

56. Le peuple de ce pays peut certainement être fier de sa nouvelle nation et nous adressons une fois encore nos félicitations à son Premier Ministre, M. Barrow. Comme notre ambassadeur, M. Goldberg, l'a dit au Conseil de sécurité mercredi dernier: "Les Etats-Unis se félicitent de la demande d'admission présentée par la Barbade et espèrent nouer des liens d'étroite collaboration avec ses représentants<sup>1/</sup>."

57. M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Permettez-moi, au nom des délégations de l'Union soviétique, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de saluer et de féliciter ce nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Barbade, qui est le plus jeune Etat indépendant de la mer des Antilles, le plus jeune de notre planète.

58. Il y a quelques jours à peine, le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Alexis Kossyguine,

<sup>1/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt et unième année, 1330ème séance.

dans un télégramme adressé au Premier Ministre de la Barbade, M. Barrow, déclarait:

"A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la Barbade, veuillez accepter, Monsieur le Premier Ministre, mes félicitations et les vœux les plus sincères de bonheur et de progrès pour le peuple de la Barbade qui s'engage dans la voie d'un développement indépendant. L'Union soviétique reconnaît la Barbade en tant qu'Etat indépendant et souverain et se déclare prête à établir avec elle des relations diplomatiques."

59. Ayant admis aujourd'hui la Barbade à l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons que répéter une fois de plus que le processus de décolonisation — ce grandiose processus historique de libération des peuples assujettis par les colonialistes — se poursuit, va de l'avant.

60. Les peuples d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Océanie qui rejettent le joug colonial sont de plus en plus nombreux. Les peuples coloniaux, grands et petits, les colonies, grandes et petites, ont tous le même droit à la liberté, à l'indépendance, et à l'édification de leur propre vie nationale. Ainsi le veut le processus historique de libération de notre planète de l'esclavage colonial. C'est un processus complexe et difficile, car il est lié à une lutte qui exige des efforts, de l'énergie et des sacrifices. Mais si les peuples coloniaux font preuve de fermeté, de détermination et d'esprit de suite dans leur lutte, celle-ci sera forcément couronnée de succès. Toutes les forces progressistes de l'humanité appuient les peuples coloniaux qui demandent la liberté et l'indépendance.

61. C'est avec satisfaction que nous pouvons noter que l'Organisation des Nations Unies apporte une contribution politique positive à la lutte que mènent les peuples pour la liberté, pour l'indépendance et pour l'édification de leur propre vie nationale. Nous en voyons un nouveau témoignage en accueillant aujourd'hui à l'Organisation un nouvel Etat dont le peuple a été opprimé par les colonialistes britanniques pendant trois siècles et demi. Il est significatif que la Barbade soit admise à l'Organisation le jour où l'Assemblée générale examine la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous voulons y voir un reflet de notre merveilleuse époque de libération des peuples.

62. Permettez-moi, au nom de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de souhaiter au peuple et au Gouvernement de la Barbade un plein succès dans leur tâche immense d'édification d'une vie nouvelle et indépendante.

63. Nous formulons l'espoir que nous coopérerons avec la Barbade, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors, pour résoudre les grands problèmes internationaux qui se posent à tous les peuples et à l'humanité tout entière, à savoir le renforcement de la paix, la libération nationale et le progrès social.

64. M. ALJUBOURI (Irak) [traduit de l'anglais]: En ce jour heureux de l'indépendance de la Barbade, au nom

des délégations du Koweït, de la Jordanie et du Liban et de ma propre délégation, je suis très heureux d'adresser à ce pays mes félicitations les plus chaleureuses. L'accession à l'indépendance de la Barbade a lieu d'être célébrée non seulement par la population de ce pays lui-même, mais aussi par l'humanité tout entière et, en particulier, les peuples d'Afrique et d'Asie.

65. Avec les autres nations libres du monde, le peuple de la Barbade, nous en sommes sûrs, jouera un rôle actif à l'Organisation des Nations Unies et contribuera à assurer la paix mondiale et le bien-être de l'humanité.

66. Membre du Comité des Vingt-Quatre, ma délégation est particulièrement heureuse d'accueillir la Barbade parmi nous. Nous adressons nos vœux de succès à ses habitants et sommes tout prêts à coopérer avec eux pour atteindre les nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes également certains que la Barbade s'acquittera avec compétence des responsabilités qui lui incombent, en tant que Membre de plein droit de l'ONU, dans la grande tâche d'édification des nations et de développement économique qui s'offre à nous.

67. Une fois encore, nous adressons nos vœux les plus sincères au peuple de la Barbade et l'assurons de notre sympathie et de notre coopération.

68. M. VINCI (Italie) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation italienne et de celle du Népal, je tiens à souhaiter très cordialement la bienvenue au nouvel Etat de la Barbade qui entre dans la famille des Nations Unies.

69. L'Italie, qui s'enorgueillit d'avoir, la première, établi le contact entre l'Europe et les Antilles, puis avec l'hémisphère occidental tout entier, et qui a contribué au mouvement d'indépendance dans cette partie du monde, est heureuse de voir admis à l'Organisation des Nations Unies un pays plein de ressources qui contribuera certainement à nos travaux.

70. Nous adressons tous nos vœux au Gouvernement et au peuple de la Barbade et nous nous félicitons d'avance des occasions qui nous seront données de coopérer ici avec la délégation de la Barbade.

71. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai le plaisir d'inviter Son Excellence M. Errol Barrow, premier ministre de la Barbade, à prendre la parole.

72. M. BARROW (Barbade) [traduit de l'anglais]: L'humilité est certes le sentiment le plus approprié pour le chef d'un Etat qui devient Membre de cette illustre assemblée sur la base d'une égalité souveraine.

73. Le peuple de la Barbade, même avant de devenir une nation, s'est toujours efforcé, non sans un certain succès, de mener ses affaires conformément aux principes de la Charte, principes auxquels j'ai promis en son nom une fidélité absolue. Les habitants de la Barbade, malgré la superficie restreinte de leur territoire, leur nombre limité, l'exiguïté de leurs ressources, l'atmosphère étouffante de trois siècles de colonialisme, ont réussi à se donner des institutions politiques stables et à entreprendre des activités économiques qui encourageront leur développement futur.

74. En leur nom, nous tenons à remercier les Gouvernements de l'Argentine, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, du Royaume-Uni et de l'Uruguay qui ont, généreusement et sans hésiter, donné leur parrainage à notre pays. Nous remercions également les distingués représentants rassemblés ici de l'accueil cordial et courtois qu'ils ont réservé à notre délégation. Nous souhaitons que soit consignée notre profonde reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité qui ont examiné sans délai notre demande, pour nous permettre d'entrer à l'ONU l'année même où nous sommes devenus une nation.

75. Les habitants de la Barbade ne tracent pas de frontière entre leurs affaires intérieures et leur politique étrangère. Ils s'efforcent, par leur administration interne, de créer pour eux-mêmes une société juste. Dans leur Constitution, ils affirment leur respect de la loi; ils déclarent également leur intention d'établir et de sauvegarder une société qui soit de nature à permettre à chaque citoyen de participer, dans toute la mesure de ses aptitudes, à la vie nationale. Ils y décident en outre que leur économie, à mesure qu'elle se développera, doit être gérée avec équité, ses bénéfices étant équitablement répartis, et que la compétence, l'intégrité et le mérite doivent être récompensés sans faillir.

76. Ayant ainsi tracé la voie de notre politique intérieure, nous ne pouvons avoir aucun intérêt à suivre une politique étrangère qui contredise nos objectifs nationaux. Au contraire, nous appuierons tout effort sincère en faveur de la paix mondiale, puisque notre société est stable. Nous participerons énergiquement à l'abolition des vestiges de l'impérialisme, puisque nos institutions sont libres. Nous insisterons sur la croissance économique rapide de tous les pays sous-développés, puisque nous nous occupons activement de notre propre développement. Bref, nos politiques étrangère et intérieure sont les deux faces d'une même médaille.

77. Nous nous sommes tracé une politique étrangère qui correspond à notre situation nationale et qui se fonde aussi sur les réalités présentes de la politique internationale.

78. Nous ne cherchons querelle à personne et nous insistons particulièrement sur le fait que nous ne considérons aucun des Etats Membres comme notre adversaire naturel. Nous ne nous engagerons pas dans des débats idéologiques stériles, car nous sommes partisans non pas de la diplomatie de la puissance, mais de la diplomatie de la paix et de la prospérité. Nous ne considérons pas, à moins d'en être convaincus, qu'une grande puissance soit nécessairement dans son droit dans un différend donné, mais nous ne manifesterons cependant pas une méfiance constante aux grandes puissances, du simple fait de leur étendue, de leur richesse ou de leur potentiel nucléaire. Nous serons les amis de tous et les satellites de personne.

79. L'un des aspects inquiétants de la situation mondiale est la manière dont l'on fait souvent allusion à la prétendue prolifération des petits Etats à l'Assemblée. De temps à autre, l'on s'efforce de trouver le moyen d'y augmenter le nombre des voix des grands pays. Le principe d'"une voix par Etat", en vertu duquel tous les Etats Membres sont égaux devant

la Charte, se démode et les avocats de la nouvelle théorie cherchent à rendre certains Etats plus égaux que d'autres.

80. Il faut que l'Assemblée générale sache bien que la délégation de la Barbade n'appuiera jamais une procédure qui se fonderait sur un argument aussi absurde. En accepter jamais l'idée, ne serait-ce qu'aux fins de la discussion, serait se faire complice de la négation du principe de la démocratie. L'Organisation repose tout entière sur le principe de l'égalité. Si les conditions d'admission étaient fonction de l'étendue, de la richesse ou de la capacité de détruire l'humanité, l'Organisation ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui et le Conseil de sécurité ne se composerait que d'une poignée de pays soupçonneux les uns des autres.

81. Les petits pays s'étonnent de voir leur égalité contestée par ces murmures de mécontentement au sujet de la Charte. Peut-être les nations puissantes craignent-elles réellement que leur influence se trouve submergée dans les votes majoritaires que l'on enregistre maintenant à l'Assemblée. Cette crainte ne saurait être fondée que si les grands poursuivaient des objectifs hostiles aux intérêts des petits. Tant que leurs intérêts nationaux et leurs engagements internationaux peuvent s'identifier à ceux des petits pays, ils n'ont pas de raison de craindre l'admission de petits Etats à l'ONU. Les sociétés démocratiques doivent la stabilité de leurs institutions à la participation des masses à la vie politique du pays. De même, la naissance de petits Etats pleinement souverains accroît les chances de paix.

82. Même à l'Assemblée, l'on ne se rend pas toujours pleinement compte que les tensions de la guerre froide se sont trouvées diminuées du simple fait de l'existence de près de 40 nouveaux Etats indépendants d'Afrique, d'Asie et des Antilles. C'est plus souvent maintenant à Delhi, à Addis-Abéba et à Port of Spain qu'à Londres, à Moscou et à Washington qu'il faut chercher l'opinion des Nations Unies. Tout n'est plus dominé par cet affrontement terrifiant des groupes rivaux de puissances se montrant les dents et se querellant au milieu des ruines de leurs politiques respectives. Les pays indépendants d'Afrique, d'Asie et des Antilles, ainsi que les autres pays neutres, apportent, par leur existence même, une contribution inégalable à la stabilité internationale.

83. Si les grands pays veulent gagner, ou conserver, la confiance et le respect des petits pays, ils devront bientôt reviser leurs valeurs. Il ne faut plus qu'ils jouissent de droits de squatters dans la structure du commerce mondial. Il faudra définir de nouveaux concepts de la répartition des biens et des échanges, car les jeunes pays ne se contenteront plus du rôle de bûcherons et de porteurs d'eau tandis que le fleuve des richesses du monde les contourne pour aller se déverser dans les coffres de quelque 20 nations.

84. Sur une population mondiale de 2 400 millions d'hommes, 375 millions seulement — soit un peu moins du sixième — jouissent d'un très bon niveau de vie. Pour un autre secteur de la population mondiale, environ 425 millions d'hommes — soit un peu plus du sixième — le niveau de vie est tolérable. Les autres, soit quelque 1 600 millions d'âmes, en Asie, en Afrique,

dans le Sud-Est de l'Europe, en Amérique latine et dans les Antilles, s'épuisent dans une pauvreté irrémédiable, privés des instruments de la production moderne, dotés de maigres services d'enseignement, insuffisamment compétents dans l'art de l'administration publique, menacés par l'explosion démographique, chichement alimentés par quelques gouttes d'assistance technique et financière et noyés sous une cataracte de conseils gratuits sur la manière de se gouverner.

85. Le fait inexorable de la situation internationale n'est pas l'éventualité de la destruction nucléaire mais la certitude de la dissolution si cette misère massive se poursuit au-delà de la présente décennie. Lorsque 65 p. 100 de la population mondiale ne bénéficie que de 19 p. 100 des richesses du monde, une diplomatie fondée sur la puissance ne peut résister à la colère explosive d'un soulèvement des pauvres. Les deux tiers des habitants de la planète ne craignent pas l'holocauste nucléaire parce que rien, littéralement rien, ne les attache à la vie. L'ironie de leur sort, c'est qu'ils possèdent les clefs de la prospérité du monde mais que les portes leur en sont verrouillées par ceux qui participent à cette prospérité.

86. Voici donc la situation dans laquelle mon petit pays assume ses obligations internationales. Il appartient aux sept dixièmes du monde qui demeurent submergés. Il n'entrevoit d'espoir, pour lui-même et ses compagnons de misère, que dans les efforts de l'Assemblée pour définir rapidement les nouvelles conditions du progrès de l'humanité. La délégation de la Barbade rend hommage aux institutions spécialisées de l'ONU pour la manière efficace dont elles contribuent et ont contribué au bien-être de l'humanité dans de nombreuses régions du monde. Cependant, elle estime que la fonction qui consiste à éliminer la pauvreté dans le monde ne peut être déléguée et que les plus hautes instances de l'ONU doivent s'y consacrer.

87. L'obligation du Conseil de sécurité de préserver la paix mondiale devrait s'assortir d'un engagement non moins solennel d'empêcher la pauvreté dans le monde. Ce n'est pas une coïncidence que les régions explosives du monde soient précisément celles où l'ignorance et la pauvreté sont les plus répandues.

88. Le peuple de la Barbade soutiendra les efforts de l'Organisation jusqu'à la limite de ses ressources morales et matérielles et il tient à exprimer à l'Assemblée sa profonde gratitude du privilège qu'elle lui a donné d'exprimer pour la première fois ses espoirs et ses aspirations au sujet de l'unité et du progrès de l'humanité. Son attitude à la présente étape de son histoire ne saurait mieux s'exprimer que par les paroles de M. le Champion de la vérité, personnage intéressant du fameux livre de John Bunyan: "Bien que je sois arrivé jusqu'ici au prix de grandes difficultés, je ne me repens pas de la peine que j'ai prise."

89. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Son Excellence le Premier Ministre de la Barbade. Le drapeau de la Barbade sera hissé au cours d'une cérémonie qui aura lieu aujourd'hui, à 14 h 55, devant l'entrée des délégués.

## POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite)

90. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée va maintenant reprendre l'examen du point 23 de l'ordre du jour.

91. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je voudrais vous informer qu'à moins que l'Assemblée n'en décide autrement, nous adopterons la procédure que je vais exposer. Plus de 20 orateurs sont inscrits pour participer au débat général et un projet de résolution sera, par ailleurs, déposé en plénière cet après-midi.

92. Les représentants qui souhaitent intervenir dans le débat général lorsque l'Assemblée sera saisie du projet de résolution pourront faciliter notre tâche en formulant en même temps les observations qu'ils désiraient faire sur le projet. Après consultations avec les délégations et en raison, particulièrement, de l'importance du point 23, j'ai convenu que les représentants qui parleront du projet de résolution pourront également, s'ils le désirent, formuler quelques observations générales sur l'ensemble de la question.

93. Lorsque nous aurons ainsi entendu tous les orateurs, nous entendrons les délégations qui souhaiteront expliquer leur vote avant la mise aux voix du projet de résolution.

94. Je voudrais toutefois, pour le moment, suggérer que la date limite pour la soumission de nouvelles propositions ou d'amendements concernant la question en discussion soit fixée au lundi 12 décembre, à midi.

95. Si la procédure que je viens d'exposer ne soulève pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve mes suggestions.

### *Il en est ainsi décidé.*

96. **M. MOD** (Hongrie): Il est devenu de tradition, et ce n'est non seulement juste mais très utile, que l'Assemblée générale, après toute une année de travail ardu du Comité spécial et deux mois de débats à la Quatrième Commission, se réunisse en séance plénière pour examiner la situation en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés par la Déclaration de 1960, confirmés et développés d'année en année par de nouvelles résolutions.

97. La première question dont je désire m'occuper concerne le bilan de l'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale. En effet, c'est ce bilan qui doit servir de base pour évaluer le travail accompli et déterminer ce qui nous reste à faire.

98. Le tableau de la situation présente un double aspect. D'une part, nous devons accepter comme un résultat indéniable le fait que nous avons analysé plus à fond et dénoncé à l'Organisation des Nations Unies la nature et les pratiques du colonialisme et du néo-colonialisme. Nous avons soumis à une analyse dé-



taillée les activités des monopoles internationaux dans trois territoires d'importance capitale: le Sud-Ouest africain, la Rhodésie du Sud et les colonies portugaises. Nous en avons tiré la conclusion logique que les activités de ces intérêts étrangers constituent l'un des plus grands obstacles qui empêchent les peuples de ces territoires de faire valoir leur droit inaliénable à l'indépendance nationale. Nous avons signalé de nombreuses connexions de "l'Alliance impie" ainsi que d'autres aspects du néo-colonialisme. Nous les avons condamnés, et nous avons invité certaines puissances qui s'opposent à la liquidation du système colonial à mettre fin à leurs activités néfastes et à donner effet aux résolutions de l'Assemblée générale.

*M. Khalaf (Irak), vice-président, prend la présidence.*

99. D'autre part, il faut constater qu'après l'élan vigoureux des premières années, au cours desquelles un grand nombre de peuples coloniaux ont acquis l'indépendance et sont entrés dans nos rangs, le processus d'indépendance s'est ralenti jusqu'à l'immobilité. Nous lisons dans la partie générale du rapport du Comité spécial:

"Nombreux ont été les membres du Comité spécial qui, à l'ouverture des travaux de 1966, ont exprimé l'opinion que les progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux étaient loin de répondre aux espoirs qu'avait fait naître son adoption il y avait de cela près de six ans." [A/6300/Rev.1, chap. I, par. 310.]

100. C'est un fait regrettable et indéniable que, dans les territoires d'importance capitale, dans le sud de l'Afrique, outre l'absence de progrès, l'année passée accuse une détérioration réelle de la situation, par exemple, en Rhodésie du Sud. Autrement dit, le passif dépasse l'actif dans le bilan. Ce bilan passif n'est ici qu'une grave constatation, mais il a coûté la vie à des centaines de milliers de gens innocents — femmes, enfants et vieillards — qui, si la situation avait pris une différente tournure, auraient pu vivre encore, et dont certains se seraient éventuellement trouvés parmi nous en tant que représentants de quelque nouvel Etat.

101. Lorsque nous cherchons les causes de l'arrêt du progrès, nous ne sommes pas seulement guidés par une curiosité scientifique ou politique abstraite. Le sang de millions de gens innocents retombe sur ceux que l'opinion publique mondiale montre d'un doigt accusateur.

102. Les causes du maintien à tout prix du système colonial peuvent être classées en trois groupes.

103. Premièrement, les rapports du Comité spécial ont analysé les activités des monopoles étrangers dans trois territoires d'importance décisive. Les trois rapports indiquent la même conclusion: les monopoles internationaux traduisent la sueur et le sang des peuples coloniaux dans "la langue" de milliards de dollars, de livres sterling, de marks ouest-allemands. Certains pays ont un intérêt pécuniaire à maintenir les conditions coloniales. Le premier groupe de causes est donc d'ordre économique.

104. Deuxièmement, le second groupe d'arguments apportés en faveur du maintien des conditions coloniales revêt un caractère politique: "Nous sommes une nation intégrale avec des provinces d'outre-mer", affirme le Portugal. "Nous sommes prédestinés à diriger la race inférieure des Noirs", déclarent les fascistes de l'Afrique du Sud et, avec l'aide tacite mais efficace des Britanniques, le rebelle fasciste de Rhodésie du Sud, Ian Smith. "C'est dans l'intérêt du peuple de l'Arabie du Sud que nous soutenons le gouvernement de la Fédération" annonce au monde le Royaume-Uni. "La souveraineté des îles Maurice et Seychelles ne souffre aucune atteinte du fait que nous en ayons détaché le "British Indian Ocean Territory" à des fins militaires anglo-américaines", nous explique encore le Royaume-Uni. "A la longue, nous préparons la population de l'île de Guam à la nationalité américaine", a déclaré à la dernière session un sénateur américain au sujet de l'île transformée en porte-avions aux fins de l'agression américaine au Viet-Nam.

105. Toutes ces allégations, et je n'en ai cité que quelques-unes, reposent sur des bases politiques et ont pour but de présenter comme un "droit inaliénable" des colonisateurs la violation du droit souverain d'autres peuples ou d'une majorité, et visent à déclarer le droit politique du maintien du *statu quo*. Le deuxième groupe de causes est, on le voit, d'ordre politique.

106. Enfin, le troisième groupe de causes est d'ordre stratégique, militaire. Une des caractéristiques importantes du monde d'aujourd'hui est qu'il se trouve rétréci par suite du développement des transports et communications et de la technique militaire; c'est pourquoi les territoires coloniaux sont partie intégrante de la politique militaire "globale" des puissances coloniales.

107. L'Afrique du Sud, le Sud-Ouest africain et les colonies portugaises en Afrique australe sont à juste titre comparables à une forteresse militaire internationale; les petites îles et les territoires coloniaux de moindre importance sont une véritable superstructure de la stratégie globale anglo-américaine. Voici quelques exemples, pris au hasard, de l'usage fait de quelques territoires: Ascension: attaque en 1964 contre la République démocratique du Congo; Guam: agression contre le Viet-Nam; Aden: agression contre les pays arabes; Angola et Mozambique: nombreuses agressions contre les pays africains indépendants voisins (Tanzanie, Zambie, République démocratique du Congo, Malawi).

108. Avant d'en tirer une conclusion, je désire faire remarquer qu'afin d'éviter toute controverse, je n'ai cité que des exemples qui se rapportent à des événements passés réels, pour ne pas être accusé d'évoquer des dangers "théoriques". Bien plus, je ne revendique pas le droit d'auteur et je laisse le soin de formuler la conclusion à l'auteur d'une brochure du British Strategic Studies Institute datée du 26 mars 1966:

"Les bases et les engagements britanniques en Arabie du Sud et dans le golfe Persique continuent à favoriser l'influence occidentale au Moyen-Orient et à décourager toute manifestation de belligérance locale... Elles défendent la route stratégique menant

aux positions britanniques dans l'océan Indien et dans l'Asie du Sud-Est et peuvent ainsi être considérées comme contribuant à contenir toute progression d'une puissance communiste dans ces régions. Mais leur objectif essentiel est de défendre le flux du pétrole du Moyen-Orient, d'empêcher ou d'arrêter tout conflit dans leur propre voisinage immédiat et de constituer une base pour des interventions militaires britanniques dans d'autres régions proches." [A/6300/Rev.1, chap. II, par. 323.]

Le troisième motif est donc le maintien de la domination militaire, de la stratégie "globale" d'agression contre le tiers monde et les pays socialistes.

109. Les trois motifs que je viens d'exposer constituent la principale caractéristique des forces qui empêchent la liquidation du système colonial.

110. De quelque côté que l'on examine le colonialisme, on trouve les intérêts étrangers qui empêchent les profits, les régimes racistes et ceux qui en profitent politiquement, le système de travail forcé dans les colonies portugaises et ceux qui ont intérêt à le maintenir, le réseau agressif de bases militaires et ceux dont les forces armées utilisent ces bases.

111. Voici les trois conclusions qui sautent aux yeux: tout cela a été créé contre l'indépendance nationale et le progrès, pour assurer le maintien du statu quo; tout cela sert décidément à maintenir les intérêts matériels, politiques ou militaires d'un groupe de pays industriellement développés; et, enfin, cet état de choses est dépourvu de toute base en droit international et se fonde sur l'usage de la force brutale.

112. Les membres du groupe qui lutte pour le maintien du colonialisme ont deux caractères communs importants: ils sont, d'une façon ou de l'autre, individuellement ou collectivement, alliés militairement aux Etats-Unis. Ils vivent dans le système social du capitalisme, qui est, historiquement parlant, le créateur et, aujourd'hui, le bastion du colonialisme. Voilà les faits.

113. Si la distribution des rôles, la dramatis personae est restée la même au cours des temps, les méthodes employées dans l'intérêt du maintien de la domination sont devenues plus variées et nuancées. Je pense qu'avant d'aborder la question des tâches à accomplir, il faut également parler brièvement des méthodes employées.

114. A présent, les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance sont constitués par le bloc d'Afrique australe ainsi que par de nombreuses îles dispersées dans les océans et par quelques territoires de moindre importance. D'autre part, ces derniers temps, les forces anticolonialistes se sont étendues bien au-delà des frontières géographiques des territoires coloniaux actuels. Je pense aux pays indépendants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et aux pays socialistes, ainsi qu'aux organisations régionales, aux conférences internationales et à leurs organes permanents. Une grande personnalité du continent africain d'autorité internationale, le Président de la République de Zambie, a dit le 15 novembre 1966 dans son allocution à l'Assemblée générale:

"Mon gouvernement et mon peuple ne se sont pas seulement souciés de la stabilité et du progrès

de la seule Zambie. Nous sommes conscients de nos obligations internationales, non seulement en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi en tant que participant à d'autres organisations internationales et régionales qui, à notre avis, constituent dans leur ensemble un dispositif immense et complexe pour préserver la stabilité, la paix et la sécurité dans le monde entier et pour favoriser une compréhension, une coopération et un progrès authentiques dans la communauté internationale." [1464ème séance, par. 6.]

115. Un important progrès analogue a eu lieu, à l'intérieur des territoires coloniaux par le développement des mouvements et des fronts de libération nationale. Le droit international s'enrichit continuellement par la reconnaissance de la légalité de la lutte pour l'indépendance et par la reconnaissance de la légalité de l'assistance morale et matérielle donnée à cette lutte — pour ne mentionner que ces fonctions essentielles quasi législatives de l'Assemblée générale.

116. C'est à ce milieu changé que doit s'adapter la nouvelle stratégie des forces du colonialisme. Je ne vais me réténer qu'à quelques-uns de ses éléments, aux plus typiques. Je les classe selon un seul critère commun, à savoir les droits et intérêts fondamentaux des peuples coloniaux que les puissances coloniales attaquent par ce moyen. Dans cette énumération, j'irai du particulier au général.

117. L'offensive, elle-même, est dirigée contre les conditions d'existence individuelle de la majorité des habitants du territoire colonial, comme il ressort, par exemple, du système de production forcée de café et du sucre dans les colonies portugaises. Elle est dirigée, au mépris de la Charte, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de tout instrument international concernant les droits de l'homme, contre les droits et la dignité humaine de chacun des habitants des colonies. C'est à juste raison que, dans son discours déjà cité, l'honorable Président de la Zambie a posé la question:

"En Rhodésie, un petit groupe de fous s'est saisi de l'administration, et plus de 4 millions de personnes sont gardées comme otages; le régime de Smith peut imposer aux Africains n'importe quelles mesures, les détenir, limiter leurs mouvements, les emprisonner impunément. La réaction mondiale, celle en particulier de certaines puissances occidentales, témoigne de peu de compréhension, ou même pas du tout. Si elles comprennent, elles ne montrent guère le désir d'adopter une attitude aussi nette que celle prise au moment de l'incident de Kisangani en 1964. Les 200 000 Blancs sont-ils de meilleurs citoyens de la Rhodésie que les 4 millions de Noirs?"

"Devons-nous maintenant croire que les droits de l'homme sont indivisibles, excepté en Afrique méridionale? Devons-nous accepter que l'égalité des êtres humains devant la loi est vraie, excepté en Afrique du Sud?" [Ibid., par. 52 et 53.]

118. L'offensive est dirigée contre la majorité à l'intérieur du pays et ses intérêts collectifs; elle peut prendre la forme de l'oppression ouverte, comme en Afrique du Sud ou en Rhodésie du Sud, ou consister en l'imposition à la population d'un gouvernement fantoche

qui n'est point représentatif, comme à Aden, par exemple. Elle est dirigée, en conséquence, contre l'indépendance politique et économique du territoire colonial.

119. Elle est dirigée contre l'indépendance militaire du territoire colonial, soit par l'installation forcée de bases militaires, comme à Guam, à Aden, etc., soit par le démembrement d'un territoire national, comme dans le cas des îles Maurice et Seychelles. Elle est dirigée, par conséquent, contre l'unité du territoire colonial.

120. Enfin, elle est dirigée — songeons à "l'Alliance impie" — contre l'unité de l'Afrique en tant que continent. Et cela se fait — comme j'ai déjà signalé, et je pourrais encore citer Salazar lui-même — en adoptant la devise que le fascisme a discréditée dans la seconde guerre mondiale: en défense de la civilisation occidentale, ou comme le président Kaunda a dit si pertinemment:

"L'appel à la supériorité raciale, le concept de maître et d'esclave, celui de chrétien et de païen, celui de la civilisation occidentale face à une autre notion assez mal définie, voilà les points de ralliement qui ont permis le maintien du statu quo dans cette région." [1464ème séance, par. 27.]

C'est ce que font les colonialistes — individuellement si cela semble plus opportun, ou en coopération ouverte ou clandestine si cela leur semble plus convenable — comme en témoignent notamment les relations de Smith avec l'Afrique du Sud et le Portugal.

121. C'est l'OTAN qui est l'organe militaire et le symbole de cette activité riche en nuances nouvelles qui s'appelle le néo-colonialisme.

122. A mon sincère regret, les événements de ces derniers jours m'obligent à faire une pause dans l'exposé de mes pensées. Nous sommes tous au courant de ce qui se déroule maintenant en Rhodésie du Sud et autour de ce territoire. Il est regrettable mais en somme logique que les événements de ces derniers jours fournissent la preuve de toutes les constatations énumérées dans mon intervention. Le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Wilson, a assuré à Smith, par avance, qu'il n'aurait pas recours à la force contre lui. Fort de cette assurance et sûr de l'appui de l'Afrique du Sud et du Portugal, Smith défie le Gouvernement britannique qui, d'une part, est empêché de prendre des mesures énergiques par les puissants monopoles du Royaume-Uni et, d'autre part, ne veut rien faire qui puisse irriter l'un des plus importants de ses partenaires économiques et commerciaux, la République sud-africaine. Voilà une preuve frappante, de fraîche date, contre le néo-colonialisme, et une réfutation par excellence de toute fausse indignation.

123. Ce n'est pas le respect des droits de l'homme, des idéaux nobles des résolutions de l'Assemblée générale ou de l'opinion mondiale, mais la soif inextinguible du profit et de la domination politique et militaire sur les autres peuples qui est le mobile des forces qui agissent dans les coulisses.

124. Je crois que nous sommes tous d'accord pour admettre que le processus de décolonisation est parvenu à une phase très difficile et fort compliquée. Pensons aux territoires moins étendus; l'application

des principes fondamentaux n'est pas tout à fait la même en Rhodésie du Sud, qui compte 4 millions d'habitants, que dans une île dont la population ne s'élève qu'à quelques milliers et qui, en même temps, fait partie d'un archipel.

125. D'autre part, une situation relativement nouvelle est aussi survenue au sein de l'Organisation mondiale. Depuis l'adoption de la Déclaration de 1960, l'Assemblée générale a accompli un travail immense. Qu'il me soit permis d'ajouter que cela n'est pas simplement dû à la composition changée de l'Assemblée, bien qu'elle ait été la condition première pour l'adoption de résolutions justes. Qu'il me soit permis de faire remarquer à ce sujet que nous sommes heureux de voir ces changements se poursuivre aujourd'hui même, en accueillant la Barbade dans nos rangs. Cela dit, je crois que la grande majorité de l'Assemblée générale est d'accord avec moi pour constater que le Comité spécial lui aussi mérite les plus grands éloges tant au sein de l'ONU qu'en dehors de l'Organisation.

126. Toutefois, nous devons accepter la situation telle qu'elle est, car ce n'est que dans ce cas que nous pouvons trouver des solutions justes. Pour tracer un tableau complet, cependant, il ne faut pas oublier ce que j'ai dit dès le début, à savoir que le processus de décolonisation a subi un coup d'arrêt. Dans mon intervention, j'ai essayé de relever certaines des causes les plus importantes de cette stagnation.

127. Avant de formuler mes propositions pour quelques tâches qui nous attendent, je voudrais caractériser brièvement la situation qui existe. D'abord, la situation au sein des Nations Unies. Elle comporte deux éléments fondamentaux.

128. D'une part, l'Assemblée générale. L'Assemblée adopte d'année en année des résolutions justes concernant chaque question particulière. Les résolutions, séparément, fournissent d'année en année une analyse de la situation dans les territoires coloniaux particuliers et fixent les tâches à accomplir. Par la suite, cependant, les parties les plus directement intéressées, dont dépend le succès de l'exécution, sabotent, également d'année en année, l'application des résolutions, arguant que les résolutions de l'Assemblée générale ont le caractère de recommandations.

129. L'autre élément du travail de l'ONU est le Conseil de sécurité. Le nombre des questions coloniales discutées par le Conseil de sécurité augmente d'année en année. Le ton des résolutions devient plus fort d'année en année. Dans l'affaire de la Rhodésie du Sud, par exemple, nous en sommes déjà au niveau de l'embargo partiel.

130. En dehors de l'ONU, cependant, grâce à une immense pression morale, les colonialistes se voient obligés, dans certains domaines, de poursuivre des activités quasi clandestines. Néanmoins, nous n'avons pas encore été à même d'aller à la racine du mal dans les territoires "difficiles".

131. Dans cette situation, et à cause des nombreuses incidences de la question, je pense qu'il est bon d'affirmer en principe qu'il faut commencer par discuter d'urgence les aspects les plus importants du problème. Sur la base de ce qui précède, ma délégation

gation est de l'opinion que l'Assemblée générale devrait tenir compte des considérations suivantes.

132. Premièrement, il existe en Afrique méridionale un complexe qui, pour le moment, résiste à la pression de l'époque et qui, il y a plusieurs années, recevait le nom d'"Alliance impie". Il est temps d'examiner, d'un point de vue tant politique que militaire et économique, non seulement ses membres pris séparément, mais aussi le complexe entier avec toutes ses caractéristiques. Dans ce but, il serait opportun d'inviter le Comité spécial à examiner ce complexe, aussi bien du point de vue de ses relations intérieures, politiques, économiques et militaires, que du point de vue de ses relations extérieures.

133. Lorsqu'il s'agit de la question la plus importante, les membres de cette alliance agissent toujours de concert. Nous devons, nous aussi, les examiner de ce côté également. Il serait bon de prier le Secrétaire de procéder sans délai à la préparation de la documentation nécessaire à cet examen.

134. Deuxièmement, le Comité spécial a déjà examiné les activités des monopoles internationaux dans trois territoires. Les résultats de l'examen sont à notre disposition. Je crois qu'en allant, sous ce rapport également du particulier vers le général — comme nous le ferons certainement, sur la base des recommandations du Comité spécial —, nous pourrions découvrir nombre d'éléments nouveaux qui faciliteront notre travail ultérieur. L'examen des activités générales des monopoles internationaux dans les colonies sera donc une mesure juste et nécessaire.

135. Troisièmement, toujours sur la base des considérations mentionnées, et au sujet de l'examen des tâches relatives à un autre domaine, je voudrais citer le paragraphe 14 du dispositif de la résolution 2105 (XX) adoptée à la session dernière de l'Assemblée générale:

"L'Assemblée générale

"...

"Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser une large diffusion de la Déclaration et faire largement connaître les travaux du Comité spécial, afin que l'opinion mondiale puisse être suffisamment informée de la grave menace à la paix que constituent le colonialisme et l'apartheid et invite toutes les puissances administrantes à coopérer avec le Secrétaire général dans l'exécution de sa tâche."

136. Je pense que la résolution est assez claire. En conséquence, je voudrais, d'une part, faire une constatation et, d'autre part, présenter une requête.

137. D'abord la constatation: l'une des caractéristiques importantes de l'ONU est qu'elle est un forum international de manière générale et, du point de vue de l'ordre du jour, le forum international le plus important de la lutte anticolonialiste. Cela signifie, en d'autres termes, qu'elle fournit un immense forum international, par exemple, aux représentants des mouvements de libération nationale. Ce qui fait l'importance de ce forum, c'est que la presse mondiale assure une vaste publicité aux travaux de l'ONU et que, d'autre part, les résolutions adoptées de-

viennent d'importantes armes d'assistance morale aux luttes de libération nationale. Enfin — et c'est le dernier élément de la constatation — l'ONU remplit sa tâche seulement si elle fait, elle aussi, tout son possible pour que — comme la résolution stipule — l'opinion mondiale soit suffisamment informée des aspects importants de ses travaux. De plus, le paragraphe précité de la résolution s'adresse aussi au service compétent de l'Organisation, bien entendu par l'intermédiaire du Secrétaire général.

138. Ma requête — que ma délégation a une fois soumise, en partie, à la Quatrième Commission, mais qui est restée sans réponse — est la suivante: ma délégation prie officiellement et formellement le Secrétaire général d'ordonner au Service de l'information de présenter à l'Assemblée générale, le plus tôt possible au cours de la discussion, un rapport détaillé sur l'application du paragraphe 14 de la résolution 2105 (XX) et sur les moyens qu'il envisage à ce propos.

139. Quatrièmement, ma dernière proposition a trait au travail du Conseil de sécurité. Je pense, d'abord, qu'il ne suffit pas qu'il poursuive le travail de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que la majorité de l'Assemblée générale est d'accord pour constater que, dans le sud du continent africain, ce ne sont pas seulement les membres individuels de l'Alliance impie, mais aussi le complexe entier qui menace la paix du continent africain, donc la paix et la sécurité internationales. De plus, cet état de choses mènera tôt ou tard au point où non seulement certains domaines ou aspects du système colonial, mais aussi l'existence même du colonialisme, menaceront la paix et la sécurité. On peut constater en même temps que l'Assemblée générale, à elle seule, ne vient pas à bout des colonialistes. Il faut que le Conseil de sécurité, cet organe de l'ONU qui est seul habilité à recourir à la force, s'associe plus activement que jusqu'ici à la lutte anticolonialiste. Je recommande donc de proposer au Conseil de sécurité, d'une part, d'examiner, non seulement du point de vue des questions d'actualité soulevées en des occasions particulières, mais d'une manière générale et systématique, la situation dans les territoires où la paix et la sécurité sont menacées et, d'autre part, de tirer des conclusions, en allant du particulier vers le général, par exemple dans le cas de l'Alliance impie. Un examen juste et complet peut donner naissance à une série de mesures coercitives bien réfléchies pouvant briser la résistance des derniers bastions du colonialisme.

140. Pour conclure, je désire exprimer la plus haute appréciation de ma délégation au Comité spécial, à ses sous-comités et à tous ceux qui les ont assistés dans leur travail. Pour notre part, nous approuvons les conclusions et les recommandations du Comité spécial sur les territoires particuliers et sur les questions générales.

141. Nous sommes convaincus que, se basant sur les résolutions justes de l'Assemblée générale, le Comité spécial accomplira l'année prochaine un travail encore plus efficace. De notre côté, nous nous sommes efforcés, dans la présente intervention, de proposer quelques idées pour contribuer au succès de son travail futur.



142. M. BUSNIAK (République socialiste tchécoslovaque) [traduit du russe]: La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux que l'Assemblée générale a adoptée à sa quinzième session et dont elle examine aujourd'hui l'application est sans aucun doute l'un des documents les plus importants des Nations Unies. La Déclaration procède du fait que le colonialisme, qui est la forme la plus grossière d'exploitation de peuples entiers, est une des réalités les plus honteuses, les plus anachroniques du XXème siècle au cours duquel des perspectives jusqu'alors inconnues se sont ouvertes devant l'humanité — révolution technique, exploration de l'espace extra-atmosphérique, bouleversements socio-culturels et instauration de relations nouvelles entre les pays et entre les peuples.

143. Le régime colonial est complètement compromis et condamné par l'opinion mondiale et tous les peuples; c'est ce que confirme le fait qu'aucune puissance coloniale n'a cru pouvoir élever la voix contre l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et qu'à l'exclusion du seul Portugal, toutes les métropoles ont jugé nécessaire non seulement en théorie, mais aussi dans la pratique, de reconnaître le droit légitime des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

144. Il y a lieu de s'inquiéter, toutefois, que, malgré les dispositions de la Déclaration qui exigent qu'il soit mis rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, la vingt et unième session de l'Assemblée générale est contrainte, six ans après l'adoption de la Déclaration, d'examiner le problème de la décolonisation avec encore plus d'insistance que précédemment.

145. C'est un fait dont nous sommes tous témoins que sur notre planète vivent des millions d'hommes qui n'ont jamais connu la liberté et l'indépendance et qui n'ont jamais eu la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination. Et cela en dépit du fait que la communauté internationale tout entière est imprégnée, pour employer une métaphore, des engagements solennels et des plus nobles déclarations sur la liberté et la dignité de l'homme, et cela en dépit de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

146. La Rhodésie du Sud, la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, le Sud-Ouest africain, l'Angola, le Mozambique, la Guinée dite portugaise, Aden et Oman, pour ne citer que ces territoires sont des exemples classiques du colonialisme et nos délibérations sur le problème de la décolonisation traduisent toute la profondeur et toute l'horreur de la brutale exploitation et de l'asservissement colonial.

147. Surtout dans le sud de l'Afrique, les régimes racistes et coloniaux qui contrôlent de vastes territoires peuplés de millions d'Africains intensifient leur opposition au processus de décolonisation. Leur attitude envers la Déclaration, envers les efforts que fait l'Organisation et envers les décisions que nous

adoptons ici ne fait que traduire leur mépris de l'Organisation, de ses buts, de son programme. L'année dernière, ces régimes ont renforcé les liens qui les unissaient et se sont aidés mutuellement en boycottant ouvertement les mesures de décolonisation de l'ONU. Le resserrement des liens économiques et politiques en Afrique australe ne fait qu'accroître le danger d'une alliance des régimes coloniaux et racistes qui sont prêts à lutter non seulement pour enrayer la décolonisation de l'Afrique, mais aussi pour recoloniser les anciens territoires dépendants.

148. L'Assemblée générale dispose d'une documentation suffisante qui corrobore cette conclusion. A la présente session, le Portugal a réaffirmé qu'il ne comptait pas accorder l'indépendance aux territoires africains qui se trouvaient sous sa domination et qu'il refusait d'appliquer la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Ian Smith a rappelé récemment que son régime raciste lutterait jusqu'au bout pour son existence et la République sud-africaine a refusé d'une façon tout aussi brutale de mettre fin à sa politique d'apartheid et à ses tentatives d'annexer le Sud-Ouest africain.

149. On sait qu'il ne s'agit pas ici seulement de déclarations vides de sens puisque ces régimes mettent en œuvre leur politique dans la pratique en prenant des mesures concrètes d'oppression, des mesures d'exception, en renforçant la terreur coloniale et en développant le système de discrimination raciale. En Afrique, il est en train de se créer un front des forces de la réaction, du colonialisme et du racisme dont le programme consiste en fait à employer la force pour écraser le mouvement de libération nationale, ce qui crée une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales.

150. L'Organisation des Nations Unies a le devoir d'accorder toute son attention à cette question si importante. Si elle veut faire face à la situation qui s'est créée dans cette région du monde, que l'on a appelée à juste titre "l'Afrique au sud du Zambèze", avec réalisme, elle doit multiplier ses efforts pour mettre en œuvre des mesures concertées qui permettraient d'en finir avec cette situation insupportable. Le Conseil de sécurité en particulier peut et doit jouer le rôle important qui lui revient dans ce domaine.

151. Si l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a marqué un ralentissement, cela tient au fait que les métropoles ne sont pas seules à s'opposer de toutes leurs forces à l'élimination du colonialisme; d'autres puissances, qui apparaissent à l'arrière-plan, apportent un appui plein et entier à la politique coloniale, sans leur soutien, cette politique ainsi que les séquelles du colonialisme auraient été depuis longtemps balayées. La vaste alliance des Etats occidentaux, qui a un caractère agressif, constitue pour les régimes coloniaux et racistes un point d'appui sur lequel ceux-ci comptent sans réserve lorsqu'ils élaborent leurs plans militaires et stratégiques.

152. La décolonisation fait partie intégrante de l'évolution de l'humanité vers le progrès, vers l'égalité, vers l'établissement de relations amicales entre les peuples et elle est une condition de leur liberté,

comme le proclame le préambule de la Déclaration. C'est de ce point de vue qu'il faut envisager la politique des colonialistes et de tous ceux qui les soutiennent.

153. Permettez-moi, à l'aide de quelques exemples, d'attirer votre attention sur les groupements qui ici même, dans notre Organisation, se constituent lors de l'examen des questions liées à l'élimination du colonialisme.

154. Les pays ci-après ont voté contre la résolution 2105 (XX) dans laquelle l'Assemblée générale a pris position sur la question qui nous occupe et dont les auteurs étaient presque exclusivement des Etats ayant l'expérience la plus amère de l'assujettissement colonial: Australie, Nouvelle-Zélande, Portugal, République sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Etats-Unis d'Amérique. Un autre épisode où cette coalition s'est manifestée au grand jour s'est déroulé le 23 mai 1966 lorsque le projet de résolution des Etats africains sur la Rhodésie du Sud a été mis aux voix. A cette occasion, l'alliance occidentale a empêché l'adoption de l'important projet de résolution du Mali, du Nigéria et de l'Ouganda<sup>2/</sup>. Il est caractéristique qu'au cours de la session africaine du Comité des Vingt-Quatre, la délégation des Etats-Unis d'Amérique n'ait voté que pour un seul des sept projets de résolution adoptés et encore s'agissait-il d'un projet sur lequel la Puissance administrante elle-même était d'accord.

155. C'est là précisément qu'il faut chercher la raison pour laquelle la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux n'est pas appliquée. Je voudrais souligner à ce propos qu'il n'est pas seulement question ici de la position prise par ces puissances lors des votes qui interviennent dans notre Organisation, ou de l'expression de certains points de vue déterminés, mais bien d'une coalition entre les colonialistes et ceux qui les protègent, coalition qui se traduit par la fourniture de quantités importantes d'armes très variées ainsi que d'une assistance économique et financière par des investissements, par des fournitures de matériel et surtout, malheureusement, par les souffrances indicibles des peuples coloniaux qui sont asservis.

156. A ce propos, je ne saurais passer sous silence des preuves et les renseignements qui ont été fournis au Comité des Vingt-Quatre lors des séances qu'il a tenues à Alger par les pétitionnaires venant des colonies portugaises et par un ancien officier de l'armée coloniale portugaise qui n'ont pu que susciter l'horreur devant le cynisme qui caractérise les guerres coloniales actuelles. C'est en vérité un témoignage bouleversant sur notre temps.

157. De nombreuses guerres coloniales et guerres d'agression ont bénéficié du plein appui de l'OTAN. Ce pacte se fonde de façon tout arbitraire sur la doctrine selon laquelle tout succès du mouvement de libération nationale constitue une menace pour les positions militaires et stratégiques de ce bloc et considère les colonies comme une sorte de base d'appui pour les actes d'intervention et d'agression

dirigés contre les peuples qui luttent pour leur libération.

158. On ne peut manquer de souligner que les Etats-Unis d'Amérique, par exemple, utilisent leurs territoires coloniaux du Pacifique pour mener leur guerre d'agression au Viet-Nam.

159. La Déclaration n'est pas non plus mise en oeuvre dans la mesure où les puissances coloniales refusent de donner effet aux mesures prévues dans les diverses résolutions que notre Organisation a adoptées au sujet de l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale ou au sujet de diverses questions coloniales. Le Royaume-Uni qui, par ses manœuvres et ses entorses systématiques à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, a en fait contribué directement à la création d'un deuxième régime raciste en Afrique, porte une lourde responsabilité à l'égard de l'ONU et du monde entier.

160. Une autre circonstance grave est la non-exécution par certains pays, notamment par les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne, des mesures adoptées par l'ONU à l'égard de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud et du Portugal. Le renforcement de la coopération économique et militaire entre la République fédérale d'Allemagne et les régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud, ainsi que celui de Salazar au Portugal, fait peser une lourde menace sur l'avenir de l'Afrique. Les puissances occidentales incitent même la République fédérale d'Allemagne à mener cette politique qui perpétue les traditions du colonialisme allemand en pensant que la RFA, Etat non membre des Nations Unies, pourra échapper aux critiques et aux mesures que pourra prendre contre elle l'Organisation.

161. Les Etats que j'ai mentionnés aident les monopoles à augmenter leurs investissements dans les colonies, à s'emparer des richesses naturelles et à exploiter la main-d'œuvre locale de la façon la plus grossière. Il est manifeste que les intérêts économiques et financiers sont la base de l'intérêt que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et d'autres puissances occidentales portent au maintien du système colonial en Afrique, dans le sud de la Péninsule arabique et ailleurs. L'activité des monopoles étrangers dans les pays coloniaux est devenue le principal obstacle au progrès des peuples dans la voie de la liberté et de l'indépendance.

162. Une des conditions essentielles d'une véritable décolonisation est le démantèlement de toutes les bases militaires installées dans les territoires coloniaux. Il ne semble plus nécessaire de prouver ici à quel point cette exigence est fondée. La question ne fait pas de doute; cela a été confirmé par la vingtième session de l'Assemblée générale aussi bien que par le Comité des Vingt-Quatre. Il est inutile de préciser en détail à quelle fin les bases militaires établies à Aden, à Guam et dans d'autres territoires ont été et sont encore utilisées ou de quelle manière s'est déroulée l'intervention au Congo.

163. La thèse selon laquelle le colonialisme est inconcevable sans armée coloniale et sans bases mili-

<sup>2/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt et unième année, Supplément d'avril, mai et juin 1966, document S/7285/Add.1.

taires est entièrement justifiée. Voilà pourquoi il est d'autant plus inquiétant d'apprendre que le nombre des bases militaires installées dans les territoires coloniaux, loin de diminuer, augmente dans certaines régions et que ces bases y sont élargies.

164. Il est particulièrement dangereux de voir les puissances occidentales s'efforcer de plus en plus souvent de s'assurer, après l'octroi d'une indépendance de pure forme, le maintien des bases qu'elles possédaient, en vertu "d'accords de défense", c'est-à-dire d'accords inégaux conclus encore sous l'ère coloniale.

165. A sa vingt et unième session, l'Assemblée générale doit condamner résolument les tentatives de ce genre qui visent à imposer une volonté étrangère aux peuples qui n'ont pas encore acquis une pleine indépendance et recommander au Comité des Vingt-Quatre d'étudier de façon approfondie la question des bases militaires établies dans les territoires coloniaux et de mettre au point des mesures destinées à mettre en œuvre le plus rapidement possible le paragraphe 12 de la résolution 2105 (XX) de l'Assemblée générale.

166. Je juge aussi indispensable d'attirer l'attention sur le fait que, depuis quelque temps, les métropoles ont de plus en plus tendance à créer dans les territoires coloniaux, sous le couvert des formes les plus variées d'autonomie et de semi-autonomie, des régimes non représentatifs en vue de conserver ces territoires dans leur dépendance même après avoir été contraints de leur accorder une indépendance formelle.

167. Les déclarations que le Royaume-Uni a faites récemment à la Quatrième Commission à propos d'Aden n'ont pu dissiper les doutes et les craintes que nous éprouvions de voir la Puissance administrante aller de l'avant dans la réalisation de ses plans visant à transformer Aden et les autres parties de l'Arabie du Sud en une formation néo-colonialiste qui leur permettrait de conserver sa position de domination politique et militaire.

168. Les discussions qui se sont déroulées à la Quatrième Commission en 1966 ont fait ressortir la nécessité de consacrer une attention toute particulière aux différentes manœuvres néo-colonialistes, qu'il s'agisse de leur volonté de tourner la résolution 1514 (XV) en établissant des régimes indépendants ou autonomes de pure forme, des activités des monopoles, et des capitaux étrangers qui constituent la base matérielle de la dépendance et de l'assujettissement néo-colonialiste, de la création et du maintien de bases militaires ou de la violation au moyen de la force de l'intégrité territoriale des pays coloniaux.

169. L'Assemblée générale des Nations Unies, qui a considéré le colonialisme, l'apartheid et toutes les manifestations de discrimination raciale comme une menace à la paix et à la sécurité internationales et comme des crimes contre l'humanité, a tiré une leçon importante des événements en reconnaissant la légitimité de la lutte des peuples qui souffrent sous la domination coloniale, pour l'autodétermination et l'indépendance et en invitant les Etats à apporter toute l'assistance matérielle et morale possible au mouvement de libération nationale.

170. Le fait que l'existence même du colonialisme repose sur le recours constant à la force et à l'agression contre les peuples opprimés des colonies, donne à ces peuples un droit inconditionnel à la légitime défense, et ce par tous les moyens, y compris l'attaque armée, qui doivent leur garantir le droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

171. Ce droit des peuples qui vivent encore sous la domination coloniale a été de nouveau exprimé dans une résolution de la présente session sur l'interdiction de recourir à la force dans les relations internationales et le respect du droit à l'autodétermination des peuples, dans laquelle il est directement fait état de la Charte des Nations Unies.

172. La résolution 2160 (XXI), à laquelle je viens de faire allusion, a de nouveau confirmé le droit des peuples qui se trouvent sous la domination coloniale à l'autodétermination et à l'indépendance ainsi que le droit de chaque nation, petite ou grande, à choisir, sans aucune intervention extérieure, son système politique, social et économique.

173. C'est sur cette base, et en se référant à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ainsi qu'à la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention que l'Assemblée générale, lors de sa présente session, a formulé une thèse importante selon laquelle toute action coercitive, directe ou indirecte, qui prive les peuples placés sous la domination étrangère de leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, ainsi que le droit de choisir librement leur propre statut politique et de réaliser leur développement économique, social et culturel, constitue une violation de la Charte des Nations Unies. C'est à la lumière de ce que je viens de dire qu'il faudra, à l'avenir, analyser de façon très concrète tous les agissements des colonialistes et de ceux qui les soutiennent.

174. La délégation tchécoslovaque estime de son devoir de dire, pour conclure, quelques mots à propos du Comité des Vingt-Quatre. Nous estimons que c'est un organe vraiment efficace qui s'est acquitté d'une tâche importante et utile. Au cours de sa session d'Afrique notamment, qui s'est tenue en mai-juin 1966, il a adopté tout un ensemble de décisions importantes qu'il convient d'appuyer par tous les moyens dont on dispose [A/6300, chap. V (première partie), par. 649-616]. Bien que la République socialiste tchécoslovaque ne soit pas membre du Comité des Vingt-Quatre, elle compte à l'avenir suivre de près ses travaux et, dans la mesure de ses possibilités, participer à son activité.

175. En conclusion, je tiens à assurer l'Assemblée générale que la lutte pour l'élimination rapide et complète du colonialisme restera un des aspects essentiels de la politique étrangère de la Tchécoslovaquie et que notre pays continuera, avec toute la diligence voulue, à appuyer de tous ses moyens la lutte que mènent tous les peuples opprimés pour se libérer du joug colonial et pour assurer le respect du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

*La séance est levée à 12 h 55.*